

*Centre Communal
d'Action Sociale
de PLOUARET*

*Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
Melchonnec*



LIVRET D'ACCUEIL

EHPAD Melchonnec

*250 rue du Foyer
22420 PLOUARET*

 : 02.96.38.94.92

 fmelchonnec@wanadoo.fr

EHPAD Melchonnec

Centre Communal d'Action Sociale de
PLOUARET

Table des matières

I. L'ETABLISSEMENT	2
A. L'administration	2
Présentation de l'établissement	2
Direction et administration.....	2
L'organisation générale du personnel.....	2
Le statut.....	3
Les projets de l'établissement.....	3
La sécurité	4
Les locaux	4
B. Les services proposés	5
Le logement.....	5
Les services	5
La restauration.....	5
L'animation	5
Les visites.....	6
La lingerie	6
II. VOS SOINS	6
Prise en charge des soins par l'établissement	6
Les intervenants médicaux et paramédicaux	6
III. VOTRE ADMISSION	6
Le public accueilli	6
La demande d'admission	6
Les tarifs.....	7
Les aides financières	7
Vos interlocuteurs.....	7

Annexe

- Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante (art L.311-4 du CASF)

I. L'ETABLISSEMENT

A. L'administration

Présentation de l'établissement

L'EHPAD Melchonnec de Plouaret a ouvert ses portes en 1977 et a connu trois restructurations (1981, 1990 et 2014). L'établissement est passé de foyer logement à EHPAD en 2008. La dernière rénovation de l'EHPAD a permis une mise aux normes de sécurité et l'aménagement de nouveaux locaux clairs et agréables. La capacité d'accueil totale, aujourd'hui, est de 57 lits d'hébergement permanent.

Proche de grands axes, l'EHPAD de Plouaret est bien desservi : à 7 Km de la Nationale 12, 1 km de la gare SNCF et proche de la départementale (axe Lannion- Beg ar ch'a).

Implanté dans le centre de Plouaret (200m), l'établissement dispose d'une attractivité de par sa proximité aux commerces (supermarchés, pharmacie, tabac presse, boulangeries, fleuriste) et des administrations.

L'établissement est à vocation communale et cantonale. Il dessert plus particulièrement les communes de Plouaret et Vieux Marché. Il accueille aussi prioritairement les habitants des autres communes du Canton : Loguivy Plougras, Plougras, Plounerin, Plounevez Moedec, Pluzunet, Tonquedec, Trégrom.

Direction et administration

La direction de l'établissement est assurée par Mme LE TROADEC Anne Marie. Son rôle est d'assurer la gestion administrative, financière et technique de l'établissement et exécute les décisions du Conseil d'Administration (CA).

L'EHPAD est géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Plouaret. Le CA, en tant qu'instance décisionnelle, est présidé par la maire de Plouaret, Mme BRAS-DENIS Annie assistée par la vice-présidente, Mme LE QUERE Martine et la directrice Mme LE TROADEC Anne Marie. Le CA définit la politique générale de l'établissement et délibère sur différents points.

L'organisation générale du personnel

Travaillant sous réserve du secret professionnel et médical, le personnel établit une relation d'écoute et d'aide auprès des résidents et des familles. L'organisation de l'établissement est centrée sur les réponses aux attentes et aux rythmes de vie des résidents.

Le personnel administratif

À l'entrée de l'établissement, la secrétaire et la directrice vous accueillent et se tiennent à votre disposition pour tous renseignements.

Le médecin coordonnateur

Intervient principalement dans le processus d'admission, l'encadrement des personnels soignants et le suivi médical des résidents.

L'infirmière coordonnatrice

Responsable des soins délivrés, elle organise et coordonne l'activité de soins dans l'établissement.

La psychologue

Éclaire le personnel sur des situations problématiques et reste à la disposition des familles en cas de besoin.

Le personnel soignant

Garantit le confort, l'hygiène et le bien-être de la personne et de son environnement et contribue au maintien de l'autonomie.

Le personnel de restauration

Vous offre des repas variés et équilibrés, tout en respectant les régimes et l'alimentation des personnes dépendantes.

Le personnel d'hébergement

Gère l'hygiène des locaux, la distribution du petit déjeuner ainsi que l'entretien du linge des résidents. Assure l'entretien des locaux, participe au confort de la personne et à la vie sociale des résidents.

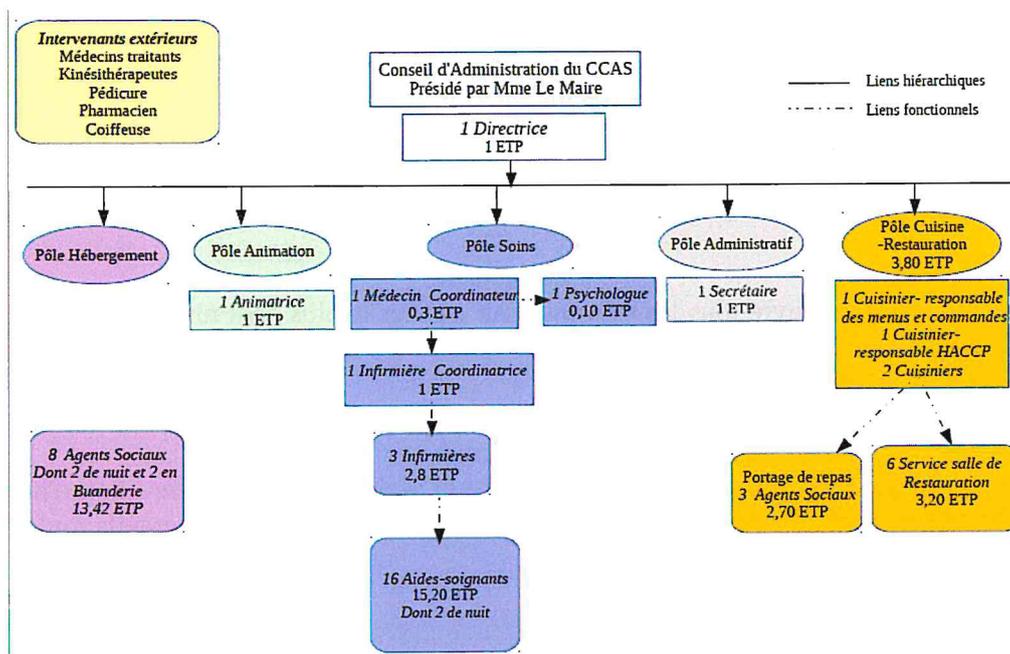
Le personnel de nuit

Un aide-soignant et un agent social sont présents de 20h45 à 6h45 et assure la sécurité de chaque résident.

L'animatrice

Vous propose de manière concertée des animations variées et adaptées, des sorties grâce au véhicule adapté, des rencontres.

Organigramme non nominatif de l'EHPAD Melchonnec



Le statut

L'EHPAD Melchonnec (statut de la fonction publique territoriale) est un établissement social et médico-social (ESMS) défini dans la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Les ESMS sont identifiés à l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) et les EHPAD relève de l'alinéa 6. Autrement dit, ce sont « Des établissements et des services qui accueillent des personnes âgées ou qui leur apportent à domicile une assistance dans les actes quotidiens de la vie, des prestations de soins ou une aide à l'insertion sociale »¹.

Les projets de l'établissement

Le projet de l'organisme gestionnaire

Le CCAS souhaite répondre aux besoins de la population âgée du canton en offrant un parcours gérontologique complet et des réponses locales.

Ce dernier a défini les orientations suivantes :

- Faciliter l'accès à l'établissement aux familles et aux habitants
- Favoriser les liens intergénérationnels
- Développer les sorties et l'ouverture vers l'extérieur
- Développer les liens avec les services à domiciles

Le projet médical de l'établissement s'appuie sur les grandes valeurs suivantes

- Le respect et la dignité des accueillies

¹ L'évaluation externe de l'EHPAD du 22; 23 et 24 décembre 2014

- Le droit à l'expression personnelle
- Le droit à l'information
- Chaque personne est accompagnée en tenant compte de toutes ses composantes (physiques, morales et spirituelles)

L'établissement travaille selon les 7 droits fondamentaux des usagers (article L. 311-3 du CASF)

- Respect de la dignité, vie privée, intimité, sécurité
- Libre choix entre les prestations domicile/établissement : le résident a le choix de son médecin traitant, infirmier(e), kinésithérapeute, pédicure
- Prise en charge ou accompagnement individualisé et de qualité, respectant un consentement éclairé
- Confidentialité des données concernant l'usager
- Accès à l'information
- Information sur les droits fondamentaux et les voies de recours
- Participation directe au projet d'accueil et d'accompagnement

La sécurité

L'établissement met en œuvre tous les moyens pour assurer le plus haut niveau de sécurité possible aux résidents dans la limite de l'exercice de leur liberté. Un avis favorable de la commission a été prononcé en décembre 2016.

Les locaux

Depuis la réalisation d'une extension en 2013, l'EHPAD Melchonnec bénéficie aujourd'hui de locaux clairs et agréables, adaptés aux personnes dépendantes ou se déplaçant en fauteuils roulants selon la réglementation d'accessibilité à l'handicap.

L'établissement comprend :

- Au rez-de-chaussée :

L'administration : l'accueil et les bureaux administratifs.

L'espace soin : le bureau du médecin coordonnateur et une salle de soins.

Des espaces de vie : un salon, une salle d'animation, des hébergements, un salon de bien-être et une lingerie.



L'espace restauration : la salle de restauration avec une terrasse longeant le réfectoire et la cuisine centrale.

- Aux étages se trouvent des logements et des salons.

Les instances de participation des résidents et de leurs familles

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS), conformément au décret n°2004-287 du 25 mars 2004, est composé de représentants des résidents, des familles et du personnel. Cette instance consultative et d'expression des résidents et de leurs familles donne son avis et fait des propositions sur toutes les questions relatives à la vie et au fonctionnement de l'établissement. Leurs noms sont portés à la connaissance des résidents par voie d'affichage.



B. Les services proposés

Afin de répondre aux divers degrés de dépendance des personnes, la structure est dotée d'équipements et services spécifiques pour le confort des usagers.

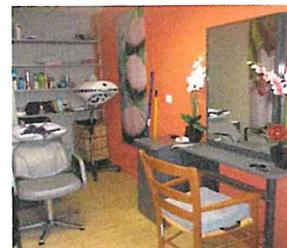


Le Logement

Les chambres font environ 30m² et sont accessibles aux fauteuils roulants. 6 logements jumelés sont à disposition pour accueillir 3 couples. Les chambres disposent d'un lit médicalisé équipés d'un système d'appel malade, d'une kitchenette et d'une salle de bain adaptées. Étant loués vides, il est conseillé aux résidents d'amener leurs propres meubles et de décorer les lieux selon leurs envies. De plus, les logements sont équipés de prises de téléphone (ligne direct), d'une prise télévision et d'une prise internet.

Les services

- Selon le choix des résidents, le courrier peut leur être directement adressé à l'EHPAD.
- Le Trégor est disponible chaque semaine pour les résidents.
- L'EHPAD dispose d'un salon bien-être permettant ainsi aux coiffeuses et pédicures d'exercer au sein de l'établissement.



Le chauffage est assuré par la chaufferie bois gérée par la municipalité.

La restauration

Une cuisine et une salle à manger fonctionnelle et agréable ont été aménagées pour répondre aux besoins de restauration de l'EHPAD. Les menus sont élaborés et préparés sur place avec la volonté de travailler les produits locaux. Les régimes alimentaires y sont respectés selon les recommandations d'une diététicienne.

L'établissement assure tous les repas, ils sont servis dans la salle à manger aux heures suivantes :

Déjeuner : 12h

Dîner : 18h15

Le petit-déjeuner est servi dans les chambres.



L'animation

L'EHPAD est avant tout un lieu de vie. L'animatrice propose du lundi au vendredi un choix d'animations auxquelles vous pouvez librement participer.

Elle propose et coordonne les activités quotidiennes diverses et variées, aussi bien dans la structure (gymnastique douce, fête des anniversaires, activités cuisines, travaux manuels, atelier bien-être etc.) qu'en extérieur (les échanges inter-EHPAD, intergénérationnelles, les sorties, internet etc.). Un véhicule adapté est à la disposition de l'établissement pour permettre les déplacements. Le programme est communiqué par voie

d'affichage toutes les semaines.

L'animation se présente comme une réponse au maintien de l'autonomie des résidents et contribue à rompre l'isolement en facilitant les échanges entre les différents acteurs et à conserver les acquis psychiques et physiques.

Le groupe de parole « Vivre ensemble » et l'association PLIJADUR GANT MA ZUD soutiennent,

par des animations, interventions et échanges, le service animation.

Les visites

Les visiteurs sont les bienvenus de 8h30 à 20h30. Des espaces d'intimités y sont aménagés pour les résidents et leurs proches. Les animaux sont acceptés.

La lingerie

La totalité du linge des résidents est traité en interne (lavé et repassé). Vos vêtements personnels doivent **impérativement** être marqués à votre nom. Le service propose le linge plat et le linge de toilette si le résident le souhaite.

II. VOS SOINS

Prise en charge des soins par l'établissement

Pour assurer les soins, l'établissement dispose d'un personnel paramédical compétent afin d'assurer au résident, les soins et l'accompagnement nécessaires prescrits par le médecin traitant. Pour ce faire, l'EHPAD dispose de matériel adapté (lèges personnes, verticalisateur).

La famille reste l'interlocuteur privilégié du médecin traitant.

Les intervenants médicaux et paramédicaux

Le résident a le libre choix des intervenants extérieurs médicaux et paramédicaux qui lui seraient nécessaires (pédicure-podologue, kinésithérapeute, dentiste, etc.), ainsi que du pharmacien.

III. VOTRE ADMISSION

Le public accueilli

L'établissement accueille des personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus.

La demande d'admission

Avant votre admission, vous devez déposer un dossier d'inscription composé d'un formulaire type qui est fourni par l'établissement sur demande. Une visite préalable de l'établissement est conseillée pour mieux préparer l'admission. La demande d'admission doit être adressée à la direction de l'établissement. Elle sera étudiée par la commission d'admission après la visite du futur résident par le médecin coordonnateur.

Le dossier administratif d'admission est composé :

- Du contrat de séjour signé
- Du règlement de fonctionnement signé
- Des pièces complémentaires suivantes :
 - Nom, adresse et coordonnées téléphoniques de la famille
 - Copie du livret de famille
 - La carte vitale et la mutuelle si la personne âgée est adhérente
 - Attestation d'assurance responsabilité civile
 - Avis d'imposition, ou de non-imposition
 - Justificatifs des ressources
 - R.I.B

Un chèque de caution à hauteur de 500 € vous sera demandé lors de votre entrée.

Les tarifs

La tarification journalière (révisable annuellement) applicable au 1^{er} février 2018 est la suivante :

- Tarif hébergement : 56,06 €

- Tarif dépendance : 5,44 €

Les frais d'hébergement sont payables mensuellement à échoir.

Les aides financières

L'EHPAD est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale, de l'allocation personnalisée d'Autonomie (A.P.A.) et de l'Allocation Personnalisée au logement.

Vos interlocuteurs

- Au sein de l'établissement

Madame Anne Marie LE TROADEC, Directrice

Madame le Docteur Emmanuelle SADIN, Médecin coordonnateur

Madame Christelle LECLERC, Infirmière coordonnatrice

- À l'extérieur de l'établissement

La Direction (départementale) personnes âgées et personnes handicapées : 02.96.62.62.22

Les « personnes qualifiées » (art L. 311-5 du CASF) : ARS : 02.96.78.61.62

Conseil départemental : 0 810 810 222

Le Comité Départemental des Retraités et Personnes Âgées (CODERPA) des Côtes d'Armor :
02.96.33.20.75

ALMA (écoute maltraitance) : 02.96.33.11.11

Centre Local d'Information et de Coordination CLIC Ouest Trégor : 02.96.46.22.10

Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante (art L.311-4 du CASF)

1. Choix de vie

Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

2. Domicile et environnement

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

3. Une vie sociale malgré les handicaps

Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.

4. Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

5. Patrimoine et revenus

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

6. Valorisation de l'activité

Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.

7. Liberté de conscience et pratique religieuse

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

8. Préserver l'autonomie et prévenir

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

9. Droits aux soins

Toute personne âgée dépendante doit avoir comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

10. Qualification des intervenants

Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par les intervenants formés, en nombre suffisant.

11. Respect de la fin de vie

Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

12. La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

13. Exercice des droits et protection juridique de la personne

Toute personne en situation de dépendance doit voir protégés non ses biens mais aussi sa personne.

14. L'information, meilleur moyen de lutte contre l'exclusion

L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.

En vous remerciant

Pour toutes informations supplémentaires
n'hésitez pas à nous contacter au :

02.96.38.94.92

fmelchonnec@wanadoo .

Du lundi au vendredi aux horaires suivants :

08h15-13h 13h45-18h

Possibilité de prise rendez-vous avec la directrice

